



## Déclaration liminaire

### GT CCM « Programmation pluriannuelle » du 29/05/2024

Les trois organisations syndicales représentatives au CCM, la Fep-CFDT, le Snec-CFTC et la CGT-EP souhaitent intervenir à la suite du GT CCM du 24 Avril 2024.

Ce GT portait sur une proposition de modification de décret visant à régler de façon définitive la situation du reclassement post-concours des lauréats des concours internes de l'enseignement agricole privé.

Depuis la promotion QP 29, nous avons tous constaté que la revalorisation de la grille catégorie 3 (Grille ACEN) est venue « percuter » un autre dispositif, celui du reclassement post-concours.

Après d'âpres négociations, nous avons convaincu le conseiller du ministre Michel Lévêque qu'il fallait « agir en gestion » de façon urgente sous peine de voir les stagiaires démissionner. Nous avons été entendus et avons reçu l'engagement de modifications réglementaires ultérieures.

La proposition de reclassement après concours telle qu'elle nous a été proposée par le SRH le mercredi 24 avril 2024 est inacceptable. Elle sonnerait le Glas des concours pour le privé temps plein. Nos trois organisations syndicales avaient immédiatement adressé au cabinet du ministre le courrier ci-dessous, courrier qui n'a pas dépassé le stade de l'accusé de réception poli depuis 1 mois.

*Monsieur le Ministre,*

*Mercredi 24 avril 2024 s'est tenu un groupe de travail sur le projet de nouvelles modalités de reclassement des lauréats des concours internes de l'enseignement agricole privé, encadrant leur passage de la catégorie 3 à la catégorie 4 ou 2.*

*Lors de la séance, nous, représentants de la Fep-CFDT, du Snec-CFTC et du Sneip-CGT avons exprimé à Monsieur Maire, responsable du service ressources humaines, nos inquiétudes et notre désapprobation face aux conséquences des évolutions envisagées.*

*Ce projet signe à brève échéance la mort du concours interne déjà en mal de candidatures. Alors que la moitié des élèves de l'enseignement agricole sont formés dans des établissements privés sous contrat où les collègues œuvrent à la formation des agricultrices et des agriculteurs de demain, ce projet en l'état portera indéniablement un coup fatal à l'attractivité du métier et à la motivation des enseignantes et enseignants.*

*Dans un esprit de dialogue social, nous sollicitons donc auprès de vous, une audience afin d'échanger sur ce sujet, audience que nous envisageons dans les plus brefs délais, compte tenu du calendrier envisagé par le SRH.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.*

Ce que les trois organisations veulent dire ici, c'est que nous sommes aujourd'hui convoqués pour travailler sur une programmation pluriannuelle des concours.

Cela nous paraît parfaitement contradictoire si c'est pour instaurer en parallèle, des mesures qui vont dissuader les candidatures.

Le reclassement post-concours doit impérativement continuer à motiver les enseignants contractuels à passer les concours et leur apporter un reclassement à la hauteur de leur investissement.

C'est donc sur des mesures structurelles profondes que nous voulons travailler avec le SRH et la DGER sur la question des concours internes.

Il en va de l'attractivité du métier, de la qualité de l'enseignement et de la reconnaissance des candidats qui préparent durement le concours et assurent ensuite une année de formation très chargée.